

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 31 août 2015

Présents : KEFF Jean-Claude, MIQUEL Alain, CHAUVEAU Maurice, DOUMENS Jean-Pierre, GAYA Bernard, LARDEAU Daniel, RAUZY René
Mmes BARATA Stéphanie, CAMILLERIE Véronique, PAPY Danièle
Absents excusés : COURATIER Corinne

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation des esquisses de la restauration du presbytère

A l'aide du vidéoprojecteur, Monsieur RAUZY René expose les 4 esquisses dessinées par l'architecte.

Le choix du conseil se porte sur un logement T3 et un logement T4 afin de pouvoir accueillir les familles avec enfants.

Sont retenues l'esquisse 1 pour le T3 et l'esquisse 2 pour le T4 avec aménagement d'une chambre dans les combles et placard sans point d'eau.

Voté à l'unanimité.

2 – O.N.F. : Assiette des coupes affouagères 2016

Le Maire informe le conseil des propositions de l'O.N.F. concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2016.

Le conseil, à l'unanimité, demande à l'O.N.F. l'inscription de la parcelle 2.a sur l'état d'assiette 2016.

3 – Délibération pour amortissement du compte 2031 (étude garage)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte 2031 «frais études création garages» pour l'inventaire n°76 doit être amorti et qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la durée de l'amortissement.

Le conseil, à l'unanimité, décide que les «frais étude création garages» au compte 2031, pour un montant total de 5 023.20 €, seront amortis sur une durée d'1 an. Cette somme est portée au budget 2015.

4 – Point sur l'acquisition du chemin de Goutilongue : parcelle B 2183

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une erreur de transcription sur un acte de succession, cette acquisition ne peut avoir lieu. Une régularisation serait nécessaire et induirait un coût de 731.00 € pour la commune.

Une étude plus approfondie du dossier est nécessaire. La décision de prise en charge du coût de la régularisation est remise au prochain conseil.

5 – Demande de CU parcelle 1683

En cas de réponse positive au CU déposé pour cette parcelle, la commune se chargera de la rectification du pluvial actuel ainsi que la réfection du chemin d'accès.

6 - Questions diverses.

Le Maire informe le conseil qu'il envisage de contacter le service des Archives Départementales pour effectuer un dépôt, le local « archives » de la mairie n'étant pas adapté à la conservation permanente des documents.

Monsieur le Maire informe qu'un inventaire des concessions de l'ancien cimetière est effectué dans le but d'opérer une reprise de celles qui sont abandonnées.

Trois propriétaires souhaiteraient acheter une partie du chemin communal située devant leur domicile. Il leur est demandé de faire une demande écrite.

Un filtre à odeur a été mis en place sur la station d'épuration de Les Cabannes par le SMDEA.

Il appartient aux propriétaires victimes d'écobuage sauvage de porter plainte auprès de la gendarmerie.

Fin de Séance